

Bilan annuel

PPGDID

2022

Plan
Partenarial
de
Gestion
de la
Demande
de Logement social
et
d'Information
des Demandeurs
2020-2026

Article R441-2-12 du CCH

- **Après avis de la conférence intercommunale du logement, le bilan de la mise en œuvre du plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs est soumis, une fois par an, à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale.**

- **Avis de la CIL rendu le 5 décembre 2023**

Mise en œuvre des orientations

➤ L'enregistrement, l'accueil et l'information des demandeurs

➤ Orientations générales :

- Recenser les services d'enregistrement ou facilitant l'enregistrement des demandes
- Garantir un traitement équitable des demandeurs : harmoniser et mettre en réseau les services d'accueil

- **Garantir le droit à l'information : définir les missions des services, le contenu des informations à délivrer et les modalités de diffusion des données**

→ **MISE EN OEUVRE : Réunions avec les CCAS en 2022**

- Informer avec efficacité les demandeurs sur le suivi de leur dossier : favoriser les échanges entre les partenaires

➤ Le traitement de la demande

➤ Orientations générales :

- **Renforcer la confiance et l'accompagnement du demandeur dans son parcours par davantage de communication sur les caractéristiques du parc social**

→ **MISE EN OEUVRE : Actualisation de l'application géolocalisant le parc social en 2022.**

- Faciliter l'attribution de logements à certains publics par une prise en charge spécifique
- Développer des outils d'aide à la décision d'attribution

• **Détail des actions mises en œuvre en 2022**

- **Garantir le droit à l'information : définir les missions des services, le contenu des informations à délivrer et les modalités de diffusion des données**

→ Réunions avec les CCAS

Objectifs :

- ✓ Réunions ayant pour objectif d'harmoniser les pratiques entre les différents services d'information des demandeurs
- ✓ Repérer les bonnes pratiques et les améliorations possibles pour l'accueil des demandeurs

Points abordés :

- Echanges sur les pratiques
- Les outils de gestion de la demande
- L'enregistrement de la demande, notamment accompagnement numérique au Portail Grand public
- Les supports à destination des CCAS et autres partenaires :
 - Informations simplifiées sur le fonctionnement des CALEOL, délais...
 - Créer un outil de partage des documents
 - Organiser une session d'information sur les logements sociaux

- Renforcer la confiance et l'accompagnement du demandeur dans son parcours par davantage de communication sur les caractéristiques du parc social

→ Actualisation de l'application

Objectifs :

- ✓ Mettre à jour l'application réalisée en 2020 de visualisation du parc des logements locatifs sociaux

Mise en œuvre :

L'application a été développée par l'AURCA sur les données 2021. Elle est hébergée à l'agence d'urbanisme et accessible via un lien sur la page internet de la communauté de communes.

Cette nouvelle version est commune entre la CCACVI et PMM.



<https://geo.aurca.org/adws/app/6efaf1bb-11ac-11ed-a9b8-716b1764ee4c/>

Annexe :

Synthèse de l'avancée des actions

Thématique	Objectif opérationnel	Mise en œuvre	Partenaires
Partie I. L'enregistrement, l'accueil et l'information des demandeurs			
	➤ Recenser les services d'enregistrement ou facilitant l'enregistrement des demandes		
	➤ Garantir un traitement équitable des demandeurs : harmoniser et mettre en réseau les services d'accueil		
	➤ Garantir le droit à l'information : définir les missions des services, le contenu des informations à délivrer et les modalités de diffusion des données		
	➤ Informer avec efficacité les demandeurs sur le suivi de leur dossier : favoriser les échanges entre les partenaires		
SERVICES D'INFORMATION ET D'ACCUEIL	Mise en place des services d'information et d'accueil	Missions minimales définies dans le plan : accueillir et informer, accompagner dans les démarches, orienter les demandeurs	CCACVI / Communes
	Donner les moyens aux services d'information et d'accueil de renseigner de manière uniforme et complète	Coordination des services d'information et d'accueil- Mise en réseau par la CCACVI Création et diffusion de données (Cf. modalités de délivrance de l'information)	CCACVI Communes Bailleurs sociaux Etat Département Action logement Adil
CREATION D'UN SERVICE COMMUN INTERCOMMUNAL	Mise en place du lieu d'accueil commun	Nouvelles missions de l'accueil de la CCACVI : accueillir, informer, orienter.	CCACVI
		Nouvelles missions du service habitat : accompagner le public, coordonner les services d'information et d'accueil	
		Mise en place de partenariats : participation des partenaires par la mise à disposition de supports d'information et communication...	CCACVI Communes
	Donner les moyens à l'accueil commun de réorienter et d'informer le demandeur	Création et diffusion de données (modalités de délivrance de l'information) Transmission par les partenaires des supports d'information Définition des référents par partenaire	Bailleurs sociaux Etat Département Action logement Adil

CONTENU ET MODALITES DE DELIVRANCE DES INFORMATIONS	Garantir le droit à l'information dans l'élaboration du contenu des informations diffusées	Mise en réseau des services d'information et d'accueil par la CCACVI	CCACVI Communes
		Création de nouvelles données (cf. Partie II-1 : Connaissance du parc social)	CCACVI
	S'appuyer sur différents types de supports de communication pour couvrir les champs du droit à l'information	Mise en œuvre des modalités de délivrance des informations : Accueil physique, entretiens individualisés, plaquettes d'informations, courrier, site internet, etc.	CCACVI Communes Bailleurs sociaux, Etat, Département, Action logement, Adil
GESTION PARTAGEE DES DOSSIERS	Partager l'information	Adhésion à la déclinaison départementale du Système National d'Enregistrement (SNE)	CCACVI / Etat SNE

Non fait

Partiellement fait

Fait

Action réalisée en
2022

Thématique	Objectif opérationnel	Mise en œuvre	Partenaires
Partie II : Le traitement de la demande			
		➤ Renforcer la confiance et l'accompagnement du demandeur dans son parcours par davantage de communication sur les caractéristiques du parc social	
		➤ Faciliter l'attribution de logements à certains publics par une prise en charge spécifique	
		➤ Développer des outils d'aide à la décision d'attribution	
CARACTERISTIQUES DU PARC ET NIVEAU DE SATISFACTION DES DEMANDES	Traiter et diffuser auprès du public des données de connaissance du parc social	Géolocalisation du parc social : Transmission annuelle des données RPLS ¹ à la CCACVI Intégration des données dans le SIG Publication de ces données via le site internet de la CCACVI	Bailleurs sociaux CCACVI AURCA
		Mise à disposition bilan annuel des bailleurs sociaux sur l'attribution des logements	Bailleurs sociaux CCACVI Communes
DELAI D'ATTENTE MOYEN	Traiter et diffuser auprès du public des données de connaissance du parc social	Informar sur les délais d'attente moyen : Exploitation du SNE ² Intégration des données dans le SIG Publication de ces données via le site internet de la CCACVI	CCACVI / DDCS SNE ² / AURCA
ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET SUIVI DES PERSONNES FRAGILES	Mobiliser les dispositifs d'accompagnement social existants	Réalisation des diagnostics sociaux par les travailleurs sociaux Mise en œuvre des mesures ASLL (financement FSL) et AVDL (financement Etat) et aides FSL	Comités PDAHLPD CCAS / MSP / FSL / CD66 DDCS
DEMANDEURS NECESSITANT UN EXAMEN PARTICULIER	S'appuyer sur les structures existantes	Reconnaissance du caractère prioritaire d'un demandeur et prescriptions de mesures d'accompagnement par les commissions de médiation et PDALHPD	Etat Département PDALHPD
		Application de la CIA ³ (25% des attributions à destination des publics DALO et PDALHPD)	Signataires CIA
MUTATIONS		Mise en œuvre du Document-cadre sur les attributions de logements sociaux	CIL

	Mise en œuvre des engagements pris dans le cadre de la CIL*	Application de la CIA ³	Signataires CIA
QUALIFICATION DE L'OFFRE	Qualifier objectivement les résidences	Elaboration d'une grille d'évaluation	CIL
		<u>Exploitation des données :</u> Transmission des données RPLS ¹ et OPS ⁵ par résidence à la CCACVI Etudes dans le cadre de l'Obs. de la CIL ⁴ (résidences et parc social) Etudes dans le cadre de l'Obs. du PLH (commune)	Bailleurs CCACVI Agence d'urbanisme
	Influer sur les stratégies d'attribution	Prise en compte de la qualification de l'offre	CCACVI Signataire CIA
COTATION	Mettre en place un système de cotation de la demande	Avenant au plan	CIL

Non fait

Partiellement fait

Fait

Action réalisée en 2022